vinetur

Les vignerons français réclament 4 milliards d’euros pour protéger les vignobles des dégâts climatiques

Le syndicat affirme que 93 % de ses membres ont subi des pertes climatiques en 2026, renforçant son plaidoyer en faveur d’équipements préventifs sur 400 000 hectares.

mardi 29 septembre 2026



Les Vignerons Indépendants de France demandent au gouvernement et aux régions un plan de 4 milliards d’euros pour protéger les vignobles de la grêle, du gel et de la sécheresse, estimant que le pays ne peut plus compter principalement sur les indemnisations une fois les dégâts climatiques survenus.

Jean-Marie Fabre, président des Vignerons Indépendants de France, a présenté la proposition aux journalistes le 24 septembre. Les détails ont ensuite été rapportés par Vitisphere le 28 septembre. Le syndicat indique que 93 % de ses entreprises adhérentes ont été touchées par au moins un événement climatique en 2026, après une année marquée par des vagues de chaleur, la sécheresse et des orages de grêle dans plusieurs régions viticoles.

Le groupe veut que l’argent soit dépensé sur cinq ans pour équiper environ 400 000 hectares de vignobles. Fabre a fondé ce chiffre sur une surface viticole nationale d’environ 700 000 hectares, dont 120 000 à 150 000 hectares déjà protégés. Après avoir exclu environ 30 % de la surface restante du plan, le syndicat estime qu’environ 400 000 hectares ont encore besoin d’une protection. Il retient 10 000 € par hectare, coût estimé des filets anti-grêle, comme base de calcul.

Dans le cadre de cette proposition, 2 milliards d’euros proviendraient du Fonds européen agricole pour le développement rural, connu sous son acronyme français Feader, et 2 milliards d’euros seraient financés par des fonds publics partagés à parts égales entre l’État français et les collectivités régionales. Répartie sur cinq ans, la part de l’État représenterait 200 millions d’euros par an.

Fabre a déclaré que le système actuel, centré sur l’assurance récolte subventionnée, ne suffit plus pour de nombreux producteurs. Il estime que les pertes répétées affaiblissent la valeur de la couverture d’assurance, car les indemnisations sont calculées à partir de récoltes de référence qui ont déjà été réduites par des sinistres antérieurs. Même avec une réforme attendue en 2027, le syndicat affirme que les exploitations touchées plusieurs années d’affilée resteront exposées.

Cet appel intervient alors que la France se prépare à ce qui devrait être sa plus petite vendange depuis 1957, autour de 33,8 millions d’hectolitres. Des orages de grêle ont frappé cet été des vignobles de Cognac au Beaujolais et en Bourgogne, tandis que des

chaleurs extrêmes ont endommagé les raisins dans plusieurs autres régions. Dans ce contexte, le syndicat estime qu'il est plus rationnel d'investir dans des systèmes préventifs que de continuer à verser des aides d'urgence après chaque événement.

Fabre a présenté cette demande comme une question budgétaire autant qu'agricole. Selon lui, une baisse de 10 % du volume de récolte représente 600 millions d'euros de recettes fiscales en moins. Il soutient que la perte de production pèse deux fois sur les finances publiques, d'abord en réduisant les rentrées fiscales, puis en augmentant le besoin de soutien public pour éviter que les entreprises ne fassent faillite. Il a comparé la contribution annuelle de l'État proposée au plan d'urgence de 1 milliard d'euros déployé cette année pour compenser les pertes agricoles liées à la sécheresse.

Le syndicat réclame aussi ce qu'il appelle une « année blanche » bancaire, c'est-à-dire un report d'un an des remboursements de prêts pour les exploitations viticoles qui n'ont que peu ou plus du tout de trésorerie. Fabre dit que de nombreux producteurs ont atteint la limite de leur capacité d'endettement. Il estime que reporter d'un an le remboursement de 100 000 euros de prêts apporterait un soutien bien plus significatif que l'aide directe actuellement disponible, qui, selon lui, sera plafonnée cette année à 3 000 euros par exploitation au mieux, tout en coûtant moins cher à l'État s'il ne doit couvrir que les intérêts.

Le paquet présenté par le syndicat ne se limite pas à la protection des vignobles. Il comprend aussi des demandes sur les exportations et l'accès aux marchés. Fabre souhaite que les dirigeants du secteur vitivinicole accompagnent les ministres lors des missions commerciales à l'étranger. Il réclame des droits de douane à zéro sur le vin dans le monde entier et veut que le vin et les spiritueux soient négociés aux côtés de secteurs tels que l'aéronautique et l'industrie plutôt que dans le cadre de discussions agroalimentaires plus larges. Le syndicat veut aussi un point de contact européen unique pour les droits d'accise.

Le calendrier est politique. Le Sénat français a été renouvelé par moitié le 27 septembre, et le groupe d'étude sur la vigne et le vin de la chambre haute va perdre son président, selon Vitisphere. Les Vignerons Indépendants veulent que le financement de la protection des vignobles figure dans le prochain débat budgétaire.

Si la proposition prend de l’ampleur, elle pourrait compter bien au-delà des propriétaires de vignobles. Un basculement vers un soutien public aux équipements préventifs influencerait probablement les décisions d’investissement dans l’ensemble du secteur du vin, notamment les dépenses en infrastructures de protection et le rôle de l’assurance. Cela pourrait aussi façonner les discussions plus larges sur la manière dont l’industrie des boissons gère le risque climatique, de l’approvisionnement en raisin à la disponibilité des bouteilles et à la tarification.

Pour l’heure, le syndicat tente d’amener les décideurs français vers une autre approche : dépenser l’argent public avant que les tempêtes, le gel et la sécheresse ne détruisent une récolte, plutôt qu’après que les pertes se soient déjà propagées dans l’un des secteurs des boissons les plus importants du pays.